

**Bureau du 23 mai 2005**

**Décision n° B-2005-3207**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le président Collomb, MM. les vice-présidents Muet, Daclin, Darne, Abadie et Da Passano et Mme la vice-présidente Nadine Gelas pour une mission en Chine**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du développement des relations entre la région Rhône-Alpes et le continent asiatique, monsieur le président Gérard Collomb ainsi que messieurs les vice-présidents Pierre-Alain Muet, Jean-Michel Daclin, Jacky Darne, Pierre Abadie et Jean-Luc Da Passano ont été invités à se rendre à Pékin, Shanghai et Canton du 7 au 14 juin 2005 pour participer à diverses rencontres avec les partenaires locaux sur les politiques de développement économique.

Conformément à l'article L 2123-18 du code des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Accorde** un mandat spécial à monsieur le président Gérard Collomb, à messieurs les vice-présidents Pierre-Alain Muet, Jean-Michel Daclin, Jacky Darne, Pierre Abadie et Jean-Luc Da Passano ainsi qu'à madame la vice-présidente Nadine Gelas pour une mission en Chine du 7 au 14 juin 2005.

**2° - Les frais** engagés pour la mission de monsieur le président Gérard Collomb, messieurs les vice-présidents Pierre-Alain Muet, Jean-Michel Daclin, Jacky Darne, Pierre Abadie et Jean-Luc Da Passano et de madame la vice-présidente Nadine Gelas seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,